

M

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	36
Date de la convocation	29/03/2024
Certifié exécutoire le	15/04/2024
Date d'affichage	16/04/2024
Envoyé en préfecture le	16/04/2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BOURDARIAS Sophie, COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), LELIEVRE Carla (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard (donne procuration à CHASSEING Daniel), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

55-2024 Attribution du marché d'entretien des chemins de randonnée communautaires et accord-cadre « travaux ponctuels et urgents » en rapport avec les chemins communautaires années 2024-2026

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 12 avril 2024 à 12h,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- De retenir l'entreprise CAPPE sur le lot 1-A pour l'entretien des chemins de randonnée du secteur Sud pour un montant annuel de 10 328€ HT. Ce lot concerne les communes d'Affieux, Bonnefond, Chamberet, Gourdon-Murat, Grandsaigne, Lestards, Madranges, Peyrissac, Pradines, Rilhac-Treignac, Saint Hilaire les Courbes, Soudaine Lavinadière, Treignac et Veix.
- De retenir l'entreprise CAPPE pour le lot 2 « travaux ponctuels et urgents » du secteur Sud (même communes que le lot 1-A).
- De retenir l'entreprise POULET sur le lot 1-B pour l'entretien des chemins de randonnée du secteur Nord pour un montant annuel de 7 1465,30€ HT. Ce lot concerne les communes de Bugeat, L'Eglise aux Bois, Lacelle, Tarnac, Toy-Viam et Viam.
- De retenir l'entreprise POULET pour le lot 2 « travaux ponctuels et urgents » du secteur Nord (même communes que le lot 1-B).

Fait à Treignac le 16/04/2024

Le Président, Philippe JENTY

